



ALL DRIVEWAY, WALKWAY AND LANDSCAPING REINSTATEMENT LIMITS WILL BE DETERMINED DURING CONSTRUCTION.
 LES LIMITES DES ENTRÉES DE COUR, DES ALLÉES PIÉTONNIÈRES ET DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER SERONT DÉTERMINÉES PENDANT LES TRAVAUX.

LEGEND / LÉGENDE	
	ASPHALT / ASPHALTE
	PEDESTRIAN AREA / ZONE PIÉTONNE
	SPEED HUMP / DOS D'ÂNE
	RAISED CROSSWALK OR INTERSECTION/ PASSAGE POUR PIÉTONS OU INTERSECTION SURÉLEVÉE
	EXISTING PROPERTY / PROPRIÉTÉ EXISTANTE